

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 03 AVRIL 2024

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER ; Patricia DOSSMANN ; Isabelle DUSCH ; Dahbia BOUDJEMA ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ; POLITO Anna.

Messieurs Alain CUERONI ; Bruno DOYON ; Claude FERRI ; Martin BEAUVAIS.

Absents excusés : 5

Yves MULLER ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Emmanuel WILVERT ; Valérie BOULNOIS

Procurations : 2

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Valérie BOULNOIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 01/2024

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S. pour l'année 2024 joint à la convocation de la présente séance ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape préalable obligatoire au vote du budget primitif ;

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) des C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2024 04 05-D01_D08-DE

Ce débat a pour objectif d'assurer le vote éclairé des conseillers lors de l'approbation du budget. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé, chaque année, du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce document, ci-joint en annexe, dresse le bilan des activités de l'année 2023 et doit permettre de réajuster les axes de travail ainsi que d'actualiser les projets et les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du C.C.A.S. sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente

Marange-Silvange, le 05 avril 2024

Yves MULLER

PO.

Virginie Farnier



Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20240405-D01_D0B-DE

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARANGE-SILVANGE 57535

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 03 AVRIL 2024

Les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre par Monsieur Yves MULLER, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Mesdames Virginie FOURNIER ; Patricia DOSSMANN ; Isabelle DUSCH ; Dahbia BOUDJEMA ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ; POLITO Anna.

Messieurs Alain CUERONI ; Bruno DOYON ; Claude FERRI ; Martin BEAUVAIS.

Absents excusés : 5

Yves MULLER ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Emmanuel WILVERT ; Valérie BOULNOIS

Procurations : 2

Monsieur Emmanuel WILVERT a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Valérie BOULNOIS a donné procuration à Madame Virginie FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 02/2024

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2024.

Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, de la nécessité de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Moselle (U.D.C.C.A.S.) au titre de l'année 2024.

Elle précise que le montant de la cotisation s'élève à 0.01 € par habitant, soit pour la commune de Marange-Silvange :

- 0.01€ x 6814 habitants soit 68.14€ € (nombre d'habitants selon le fichier population 01/2024 – INSEE 6583 h au 31/12/2023)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

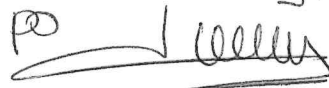
Décide d'adhérer à l'U.D.C.C.A.S. de la Moselle 8 rue des écoles 57155 MARLY pour l'année 2024.

Accepte de procéder au règlement d'un montant de 68.14 €.

Autorise madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., à signer le mandat de paiement correspondant à la facture produite par l'U.D.C.C.A.S.

Marange-Silvange, le 05 avril 2024

Yves MULLER



Président du C.C.A.S.

Virginie Fournier